

## 1. Identification

|                                                                             |                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Identificateur de produit</b>                                            | <b>INSTA-VIS™ PLUS</b>                                                       |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       | Aucune.                                                                      |
| <b>Usage recommandé</b>                                                     | Non disponible.                                                              |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>                                           | Aucun(e) connu(e).                                                           |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |                                                                              |
| <b>Fabricant</b>                                                            |                                                                              |
| <b>Nom de la société</b>                                                    | CETCO, an MTI Company                                                        |
| <b>Adresse</b>                                                              | 2870 Forbs Avenue<br>Hoffman Estates, IL 60192<br>États-Unis                 |
| <b>Téléphone</b>                                                            | Information générale 800 527-9948                                            |
| <b>Site Web</b>                                                             | <a href="http://www.cetco.com/">http://www.cetco.com/</a>                    |
| <b>Courriel</b>                                                             | <a href="mailto:safetydata@mineralstech.com">safetydata@mineralstech.com</a> |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>                                        | No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962                      |
| <b>Fournisseur</b>                                                          | Non disponible.                                                              |

## 2. Identification des dangers

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé. |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Non classé. |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé. |

### Éléments d'étiquetage

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Symbole de danger</b>              | Aucune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mention d'avertissement</b>        | Aucune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mention de danger</b>              | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Conseil de prudence</b>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Prévention</b>                     | Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver soigneusement après manipulation.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Intervention</b>                   | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| <b>Stockage</b>                       | Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Élimination</b>                    | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Autres dangers</b>                 | Aucun(e) connu(e).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Renseignements supplémentaires</b> | 2.65 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 2.65 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.                                                                                                                                                                                                                   |

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique                              | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %         |
|----------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités          |                         | 64742-47-8                  | 30 - < 40 |
| Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11- C14 |                         | 78330-21-9                  | 1 - < 3   |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer       |                         |                             | 60 - < 70 |

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. \* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

**Remarques sur la composition** Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Si les gaz/émanations/vapeurs/poussières/brumes du matériau sont inhalés, emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Il n'est pas nécessaire de prévoir de premiers soins en cas d'ingestion du produit. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Le produit n'est pas considéré toxique en petite quantité.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Mousse antialcool. Poudre. Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire. Poudres chimiques.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Le produit peut être glissant quand il est humide

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

### Risques d'incendie généraux

Combustible. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Terner les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Le produit peut être glissant quand il est humide. Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 30 °C. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Ne pas congeler.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

| Composants                                                 | Type | Valeur                | Forme        |
|------------------------------------------------------------|------|-----------------------|--------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) | TWA  | 200 mg/m <sup>3</sup> | Non aérosol. |

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer l'accès à une douche oculaire. L'aération doit enlever et empêcher efficacement l'accumulation de toutes vapeurs/brumes/émanations/poussières créées lors de la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Lunettes de protection. Pour usage industriel seulement.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Pour usage industriel seulement.

##### Autre

Porter des vêtements imperméables aux hydrocarbures si le contact est inévitable. Porter un vêtement de protection approprié. Pour usage industriel seulement. Utiliser des gants imperméables.

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protection respiratoire</b>           | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour usage industriel seulement. Si de la brume est créée (par fusion ou vaporisation) et les dispositifs de maîtrise des concentrations du site ne sont pas suffisants, porter un respirateur de protection contre les vapeurs organiques convenant aux fines particules d'huile. |
| <b>Dangers thermiques</b>                | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b> | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.                                       |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                                                               |                             |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Apparence</b>                                                              | Visqueux.                   |
| <b>État physique</b>                                                          | Liquide.                    |
| <b>Forme</b>                                                                  | Liquide.                    |
| <b>Couleur</b>                                                                | Blanc. Laiteux.             |
| <b>Odeur</b>                                                                  | Aliphatique.                |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                         | Non disponible.             |
| <b>pH</b>                                                                     | 6 - 8<br>6 - 8              |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | Non disponible.             |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | Non disponible.             |
| <b>Point d'éclair</b>                                                         | > 100.0 °C (> 212.0 °F)     |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                     | Non disponible.             |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                        | Sans objet.                 |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |                             |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | Non disponible.             |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Non disponible.             |
| <b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>                                | Non disponible.             |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>                                | Non disponible.             |
| <b>Tension de vapeur</b>                                                      | Non disponible.             |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                      | Non disponible.             |
| <b>Densité relative</b>                                                       | Non disponible.             |
| <b>Solubilité</b>                                                             |                             |
| <b>Solubilité (eau)</b>                                                       | Non disponible.             |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Non disponible.             |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                        | > 200 °C (> 392 °F)         |
| <b>Température de décomposition</b>                                           | Non disponible.             |
| <b>Viscosité</b>                                                              | Non disponible.             |
| <b>Autres informations</b>                                                    |                             |
| <b>Propriétés explosives</b>                                                  | Non explosif.               |
| <b>Classe d'inflammabilité</b>                                                | Combustible IIIB estimation |
| <b>Classe du point d'éclair</b>                                               | Combustible IIIB            |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                                 | Non oxydant.                |

## 10. Stabilité et réactivité

|                                            |                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité</b>                          | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.                                                                         |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Stable dans des conditions normales.                                                                                                                                                    |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Ne se produit pas.                                                                                                                                                                      |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Aucun(e) connu(e). Contact avec des matériaux incompatibles. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Agents comburants forts.                                                                                                                                                                |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aux températures de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.                                                                                                      |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>            | Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive.                           |
| <b>Contact avec la peau</b>  | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.                                                                                                                          |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                                      |
| <b>Ingestion</b>             | Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale. |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

| Composants                                                          | Espèces                                                                                                                                                                       | Résultats d'épreuves |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)          |                                                                                                                                                                               |                      |
| <b><u>Aiguë</u></b>                                                 |                                                                                                                                                                               |                      |
| <b>Cutané</b>                                                       |                                                                                                                                                                               |                      |
| DL50                                                                | Lapin                                                                                                                                                                         | 2000 mg/kg           |
| <b>Inhalation</b>                                                   |                                                                                                                                                                               |                      |
| CL50                                                                | Rat                                                                                                                                                                           | 5.2 mg/l/4h          |
| <b>Orale</b>                                                        |                                                                                                                                                                               |                      |
| DL50                                                                | Rat                                                                                                                                                                           | 5000 mg/kg           |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                         | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.                                                                                                       |                      |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                      |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                      |                                                                                                                                                                               |                      |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                 | Pas un sensibilisant respiratoire.                                                                                                                                            |                      |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                                      | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.                               |                      |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                     | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.                                 |                      |
| <b>Cancérogénicité</b>                                              | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Ce produit contient des traces (<0,1 %) d'une substance potentiellement cancérogène. |                      |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.                                                                           |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>    | Non classé.                                                                                                                                                                   |                      |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b> | Non classé.                                                                                                                                                                   |                      |
| <b>Danger par aspiration</b>                                        | Pas un danger par aspiration.                                                                                                                                                 |                      |

|                            |                                                                             |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Effets chroniques</b>   | Toute inhalation prolongée peut être nocive.                                |
| <b>Autres informations</b> | Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine. |

## 12. Données écologiques

|                    |                                                                                                                                                 |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Écotoxicité</b> | Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.<br>Difficilement biodégradable ( 40 % après 28 jours). |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Composants                                                 | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultats d'épreuves                     |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                          |
| <b>Aquatique</b>                                           |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                          |
| Poisson                                                    | CL50                                                                                                                                                                                                                                                      | Poisson                                  |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                           | 45 mg/L, 96 heures                       |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                           | Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.9 mg/l, 96 heures                      |
| <b>Persistance et dégradation</b>                          | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.                                                                                                                                                                                           |                                          |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b>                        | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                 |                                          |
| <b>Mobilité dans le sol</b>                                | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                 |                                          |
| <b>Autres effets nocifs</b>                                | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |                                          |

## 13. Données sur l'élimination

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Instructions pour l'élimination</b>             | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.                                                                                                                                                                             |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).                                                                                         |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.                             |

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Non déterminé(e).

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

## 15. Informations sur la réglementation

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réglementation canadienne</b> | Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire                                                                           | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)                                         | Oui                 |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)                                                         | Oui                 |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)                                                         | Non                 |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                 |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                 |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                 |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                 |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)                                                  | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande                                                             | Non                 |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                 |
| Taïwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)                                          | Non                 |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                 |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

|                     |                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de publication | 13-Août-2018                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de la révision | 13-Août-2018                                                                                                                                                                                                                     |
| Version n°          | 12                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres informations | Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. |
| Références          | ACGIH<br>EPA : Base de données AQUIRE<br>NLM : Base de données de substances dangereuses<br>ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique                                        |

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

## Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Données réglementaires: États-Unis  
GHS: Classification